

Communiqué de presse



Laon, le 24 juillet 2019

Fortes chaleurs dans le département de l'Aisne

Déclenchement du niveau 3 – alerte canicule du plan national canicule et recommandations sanitaires

Météo France a placé le département de l'Aisne en vigilance orange à compter du 23 juillet 2019 à 16 h. Le niveau 3 alerte canicule du plan national canicule a donc été déclenché. Hier après-midi, les températures étaient comprises entre 34 et 38 °C. Aujourd'hui, les températures au plus chaud de la journée pourront être comprises entre 34 et 39 degrés dans l'intérieur des terres. Jeudi marquera le point d'orgue de l'épisode de chaleur avec des températures pouvant atteindre 38 à 42 degrés.

L'ensemble des services sanitaires de la région et du département sont mobilisés et les mesures de prévention prévues dans le plan national canicule et adaptées au niveau local sont mises en œuvre. Il s'agit notamment :

- d'assurer la permanence des soins auprès des médecins de ville et la bonne réponse du système de santé ;
- de mobiliser les établissements accueillant des personnes âgées et en situation de handicap pour prévenir les risques sanitaires liés à la chaleur ;
- de mobiliser les associations et services publics locaux pour permettre l'assistance aux personnes isolées et/ou à risque ;
- de mettre en œuvre des actions locales d'information sur les mesures préventives à destination du public.

Un numéro de téléphone national, « **canicule info services** » au **0 800 06 66 66** (numéro vert gratuit depuis un poste fixe) est mis en place. Cette plate-forme d'information fonctionne tous les jours, de 9h à 19h, et permet d'obtenir des conseils pour aider à supporter les fortes chaleurs et des informations utiles en cas de situation particulière.

Il est également possible pour les personnes isolées et/ou vulnérables de se signaler auprès de la mairie de leur commune afin qu'elles soient inscrites sur un registre et que l'on puisse s'assurer régulièrement de leur bon état de santé physique

La préfecture et les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) souhaitent rappeler, notamment aux personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes), quelques conseils utiles en cas de fortes chaleurs :

- **buvez** régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- **rafraîchissez-vous** et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour ;
- **mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool** ;
- **évit**ez de sortir aux heures les plus chaudes et **pass**ez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché) ;
- **évit**ez les efforts physiques ;
- **maintenez votre logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;

- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, **osez demander de l'aide.**

Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes (notamment les travailleurs exposés à la chaleur) s'exposent aussi au risque de la déshydratation, car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Pour y remédier, ils doivent **boire abondamment, surtout de l'eau ou des boissons non alcoolisées.**